

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY et Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**Etait absent** : M. Michel LABOURDETTE.

-----

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – PRESTATION DE DESHERBAGE DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 6 AVRIL 2017 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 17 février 2017 pour une remise des offres le 22 mars 2017.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est estimé(e) à :

Seuil minimum H.T. pour 2 ans	100 000	Euros
Seuil maximum H.T. pour 2 ans	400 000	Euros

L'accord-cadre peut être reconduit pour une période d'un an.

Il a été remis 6 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2017 à 10h00 a décidé d'attribuer le marché multi-attributaire comme suit :

Désignation	Secteur	SOCIETE	Montant estimatif
Désherbage réparti en zones imperméables (trottoirs et caniveaux) et en zones perméables (cimetières) <b>3 secteurs</b>	1	Atout vert	19 815,60 €
	3	Clavé	19 827,45 €
	2	L'Ami des jardins	20 861,65 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/04/2017